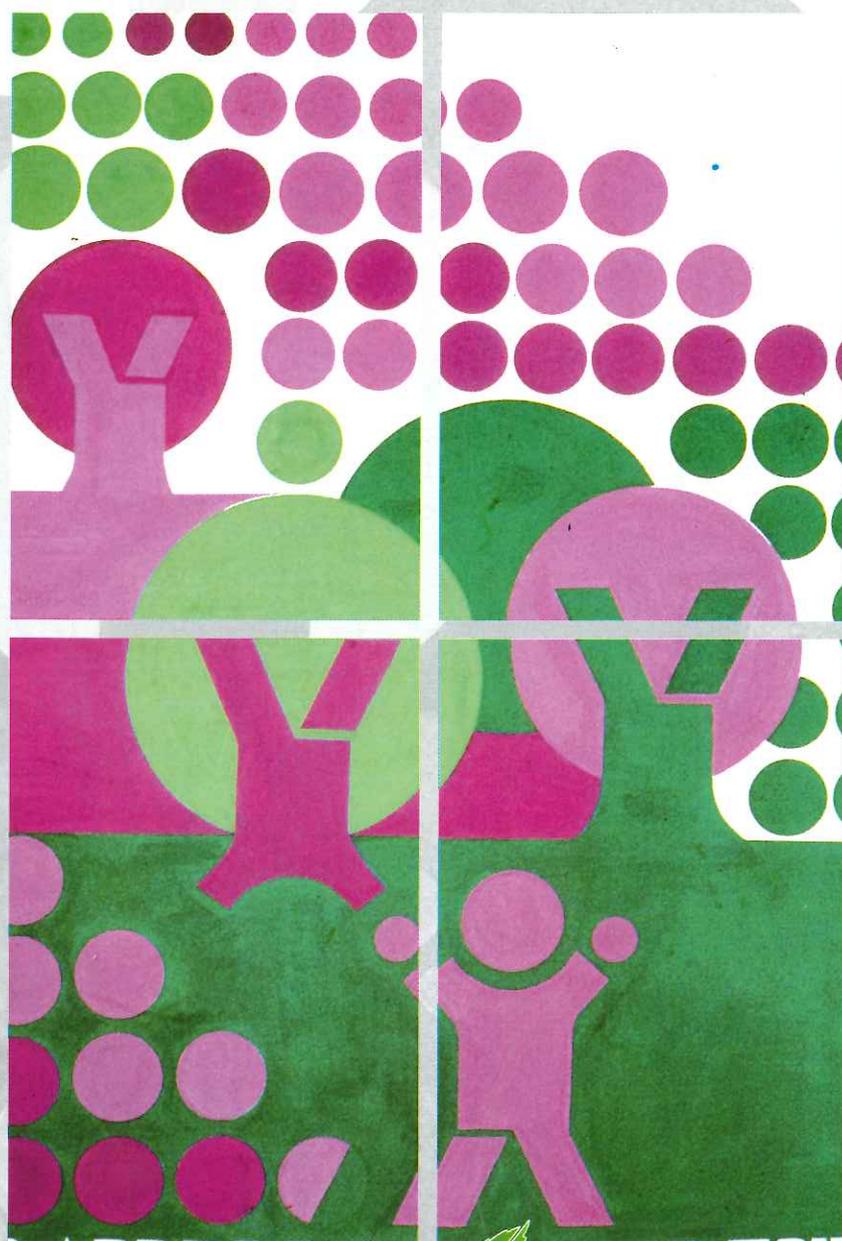


Aménagement des espaces verts 1969-1983

En vert et contre tout

Chronique d'une union très nature en ville nouvelle



Les espaces verts dans l'urbanisme

Qu'est ce qu'un espace vert urbain?

Un espace vert urbain est un espace planté d'arbres, d'arbustes, de fleurs, de pelouse. Il a un rôle actif, car il produit de la matière organique et génère de l'oxygène et un rôle passif par son effet anti-nuisances (pollution, vue désagréable). Il constitue un système d'équilibre et procure calme et sensation de liberté.

Choix des végétaux

Le choix des essences et des formes permet d'apporter de la variété et de créer des effets de masse ou alléger une architecture. Le volume est donné par les arbres et les arbustes, la couleur par les fleurs et la variété des feuillages. Les études de plantation doivent tenir compte de la taille adulte des arbres. Il faut veiller aux constructions et aux canalisations qui se trouvent à proximité. Les arbres doivent être plantés à des distances convenables en tenant compte du volume définitif et de l'étalement futur des racines.



Site naturel existant, Brasserie Dubus-Deffontaines, bosquet du Forum-Vert, Bernard, 1973, AMVA

La politique des espaces verts de l'EPALE

Les principes

Il s'agit de faire cohabiter verdure et béton et de construire en conservant les arbres existants. Les espaces verts progressent au rythme de l'urbanisation. La politique de

l'EPALE comporte trois axes dominants : valoriser les sites naturels existants ; créer des sites artificiels de qualité, en privilégiant les essences autochtones et les groupements d'arbres ; donner aux espaces verts un rôle structurant dans la composition générale de la ville. Les reliefs de buttes sont créés avec les terres de terrassement des îlots de construction que les promoteurs ont l'obligation d'employer sur place.

Le traitement de chaque type d'espace vert doit répondre à un ou plusieurs besoins : contact avec la nature, détente physique, rencontres, protection des liaisons piétons et deux roues, fêtes et manifestations de plein air, écran végétal polysensoriel, réseaux ludiques variables suivant les âges, handicap.

Sauvegarder et valoriser le patrimoine végétal existant

La ville nouvelle est située dans une cuvette où les terrains ne présentent pas d'intérêt particulier. En 1970, le patrimoine végétal du site, à l'exception du bois d'Annappes exploité en peupleraie, est réduit à quelques groupements d'arbres – bois Rousseau, bois Dubus – et à des alignements formant clôtures ou accompagnant la voirie. En 1973, l'Office national des forêts (ONF) fait l'inventaire de la végétation et relève les végétaux présents sur les parcelles en spécifiant leur essence, leur taille et leur état. Les projets d'aménagement sont conçus en fonction de la végétation existante. Quand il est impossible de sauver l'existant, on choisit soit de transplanter l'arbre sur un autre site, soit de replanter un arbre pour chaque arbre détruit. Les végétaux existants sont valorisés et entretenus : assainissement du bois d'Annappes, aménagement paysager d'anciennes fermes (ferme Saint-Sauveur en 1972 ou ferme d'En-haut en 1975). Lors des chantiers, les arbres sont protégés et les détériorations pénalisées.



Modelage de buttes dans le quartier du Triolo avec les remblais du boulevard du Breucq, AMVA

Les quartiers : le Triolo



Espace central du Triolo-Est, AMVA

Le quartier du Triolo est organisé autour d'un axe piétonnier principal nord-sud formé des chemins du Triolo et de la Tarentelle qui relie la Cité scientifique au quartier d'Annappes. Les espaces verts ponctuent cet itinéraire. Leur rôle est de compléter l'architecture du quartier : modelages de terres, plantations aux abords des passerelles pour piétons, accompagnements végétaux des cheminements piétonniers, traitement végétal des ouvrages d'assainissement. Deux grands principes guident l'aménagement des espaces centraux : le passage des piétons ne doit pas gêner la vue des personnes assises ; il faut respecter un équilibre entre les surfaces de jardins et de pelouses.



Espace central du Triolo-Est, 2007, lefebvre

L'espace central du groupe scolaire Taine (Triolo-Ouest)

En 1971, l'EPALE crée le premier espace public de voisinage à la croisée de chemins piétonniers. Une plate-forme à caractère minéral, avec une insertion végétale affirmée, dessert le groupe scolaire Taine. La trame verte y est de

quatre ordres : espaces verts façonnés par les remblais du boulevard du Breucq et du boulevard de Tournai avec modelage de buttes et engazonnement résistant (fétuque rouge) ; haies ou bosquets de tiges délimitant les espaces à caractère privatif et à caractère public ; arbres isolés en milieu minéral sur le cheminement de taille semi-adulte ; plantes buissonnantes pour établir une certaine continuité de plantations.

Les hameaux

Dans les hameaux du Triolo-Est, les chemins et leurs abords reçoivent un traitement particulier. Les plantations, les haies et les murs écrans sont utilisés pour procurer un maximum de confort au piéton en lui assurant une protection contre le vent. Plus de 400 jardins privés sont autant de cadres plantés agréables pour les logements individuels de ces hameaux.



Hameau du Triolo-Est, 1978, leclercq, AMVA

L'espace central des groupes scolaires Toulouse-Lautrec et Augustin-Thierry (Triolo-Est)

Il comprend un revêtement minéral pour les cheminements piétonniers et les voies de circulation et un aménagement végétal. L'ensemble de la zone est engazonné sauf à certains emplacements de végétation basse où sont employés des végétaux comme le berberis stenophylla. Certaines parties sont remodelées par des talus plantés de bouleaux.

Pour l'ensemble du quartier du Triolo, l'EPALE a planté 3750 arbres dont 800 bouleaux formant un bosquet.

Les quartiers : le Pont-de-Bois

Le quartier du Pont-de-Bois comporte deux types d'espaces verts : les espaces verts liés à l'habitat et les espaces verts de grande surface - parc des universités au nord-ouest, équipements sportifs de plein air à l'est. Dans ce quartier d'habitat dense, la présence de végétation prend toute son importance.



Parc des universités, 1977, Ballenghien, AMVA

Le parc des universités

Pierre Vago, architecte de l'université, prévoit d'ouvrir le bâtiment sur un vaste parc circulaire de 5 hectares. Aménagé en 1971 par l'entreprise Barlet, il sert de protection végétale et accompagne le quartier de Flers-Neuf. Il est bordé au sud par les bâtiments des facultés de lettres et de droit, au nord par les logements des Fiacres de Flers-Bourg, à l'ouest par les équipements sportifs universitaires municipalisés (ESUM). Le parc est agrémenté d'un



Parc des universités, 1977, Ballenghien, AMVA

lac de retenue des eaux de pluie qui, faute de moyens, ne sera pas relié comme prévu à la chaîne des lacs. Quelques buttes viennent animer l'espace. Des plantations de bosquets permettent de renforcer le confort climatique et améliorent la perception des contours du site. Le 15 mars 1976, un millier d'arbres sont plantés lors de l'opération de sensibilisation « Un arbre c'est chouette ». Un programme d'aménagement complémentaire est réalisé en 1979. Ouvert à partir de 1978, le parc est aujourd'hui fermé au public.



Parc des Universités, février 1980, Leclercq, AMVA

Place Léon-Blum et chemin des Visiteurs

Le quartier du Pont-de-Bois est organisé autour de la place Léon-Blum. Pour corriger les effets du vent et favoriser la fréquentation du lieu, l'EPALE adapte la végétation et le mobilier urbain. En 1976-1977, une étude architecturale de la place est lancée et aboutit à la plantation de tilleuls place Léon-Blum en 1979.



Plantation d'un tilleul place Léon-Blum, 1979, Leclercq, AMVA

Les espaces verts liés à l'habitat

L'architecte Alexis Josic, lauréat du concours pour l'aménagement urbain du quartier, prévoyait en 1972 des « rues vertes » pour relier les immeubles d'habitations. Un millier d'arbres et de massifs en touffe d'essences décoratives devaient être plantés en groupement. Le promoteur, la société d'HLM FFF, réduit le projet et se contente d'installer quelques bacs à fleurs identiques à ceux de la chaussée haute. Du programme, seules quelques aires de jeux d'enfants sont réalisées. Ce sont des espaces ouverts, au mobilier urbain inspiré de l'architecture environnante.

Le square Georges-Brassens

Le square Georges-Brassens part de la place Léon-Blum et aboutit à la rue Baudouin-IX, face à la station de métro. Initialement prévu pour la construction d'une résidence étudiante, le square est aménagé en 1979 en espaces de détente et de jeux pour les enfants. Des éléments existent déjà sur le terrain : un chemin piétonnier accompagné d'un alignement d'arbres va de la chaussée des Visiteurs à la rue Baudouin-IX et offre la préfiguration d'un mail. Le square est entièrement repensé en 1995 pour assurer une meilleure visibilité, supprimer les recoins et casser le végétal arbustif de thuyas.



Square Georges-Brassens, 1979, Leclercq, AMVA

Le jardin culturel du Pont-de-Bois

Sur une parcelle de 3 000 m² restée libre, la ville a créé en 2004 un jardin culturel aux abords de la Promenade urbaine. L'herbe d'origine a étéensemencée avec des graines provenant de fermes environnantes. Légumes et graminées poussent selon des principes de culture diversifiée sans engrais ni désherbant. Ce jardin est accessible à tous, l'équipe d'entretien des espaces verts espère une participation active des habitants du quartier à cette expérience.



Aire de jeux des logements Josic, 1979, Leclercq, AMVA



Square Georges-Brassens, 2007, Lefebvre



Jardin culturel du Pont-de-Bois, 2007, Lefebvre

Les quartiers : le Château

Le quartier du Château est marqué par la présence de deux plans d'eau : le lac du Château et le lac des Espagnols. Plusieurs terrains de sports aménagés lors de la construction du complexe sportif métropolitain offrent des espaces ouverts et naturels.

Le complexe sportif métropolitain (Stadium Lille Métropole)

Roger Taillibert, architecte du complexe sportif métropolitain, en conçoit l'aménagement paysager en 1971. Le projet comporte une zone omnisports et une plaine de jeux. En août 1975, après le reprofilage et le remodelage des deux zones, on procède à l'engazonnement des pelouses : terrain d'honneur avec pelouse en gazon naturel chauffée ; terrain d'entraînement avec pelouse en gazon artificiel ; terrain avec pelouse en gazon naturel ; plaine de jeux et de lancers. La pelouse est protégée par le modelage d'un talus et des taillis charmilles.

La présence de ces terrains de sports donne l'impression de grands espaces creux entre les différentes opérations de logements. Pour combler ces « creux », l'EPALE façonne en 1973 des buttes et des talus de plantes tapisantes (5 000 m²) et engazonne les abords des terrains de sports.

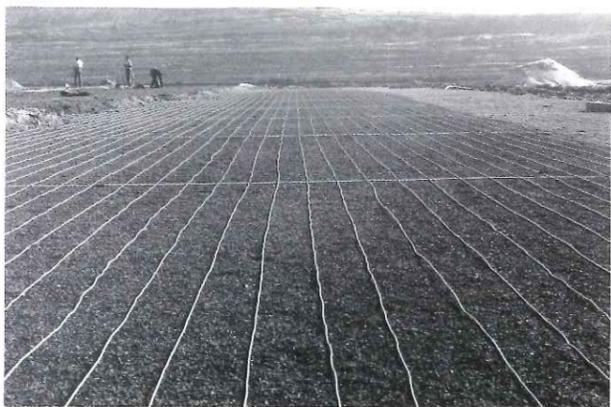
L'architecte donne des consignes pour la plantation des arbres, conifères, haies et rosiers : il faut prévoir un trou qui corresponde à la force du sujet et à l'encombrement des racines.

Diverses essences d'arbres sont choisies : bouleaux, érables, saules, érables sycomores, peupliers, platanes, saules pleureurs, aulnes, charmes, sorbiers, acacias. Une utilisation modérée et localisée de résineux est envisagée : cèdres, pins noirs, genévriers de Virginie, thuyas du Canada. Le paysage est complété par une composition de massifs de rosiers sauvages jaunes, orangés, roses et rouges. Les plantations débutent le 15 novembre 1976 et se terminent le 15 avril 1977.

En 1973, l'EPALE aménage un parking paysager entre le boulevard du Breucq et des logements. Un rideau de protection végétal est créé par la plantation de 200 arbres à haute tige.



Stadium Lille Métropole en 1975, Leclercq, AMVA



Engazonnement des pelouses du Stadium, 1975, Ballenghien, AMVA



Terrain d'honneur du Stadium, 1975, Ballenghien, AMVA

Les douves du château de Flers

En 1979, quatre ans après la première opération de réhabilitation du château, l'EPALE entreprend la réfection des douves. Après un sondage des fondations fait en accord avec l'architecte des Bâtiments de France, les douves sont nettoyées, curées et recreusées. Ces travaux mettent à jour un site archéologique. Le chantier est interrompu le temps des fouilles. L'EPALE poursuit l'aménagement du site avec les travaux de plantation des berges, l'élagage des arbres et le traitement végétal des abords immédiats du bâtiment.



Douves du Château de Flers en 1979, Leclercq, AMVA

Une zone verte, du Château au lac des Espagnols

Pour assurer la continuité avec le Parc urbain, l'EPALE crée des espaces verts qui valorisent les berges des lacs. Ils sont concentrés autour du Château de Flers et du groupe scolaire Chopin. Les arbres âgés du site sont à renouveler. Avec les architectes paysagistes Debroux et Delvaux, l'EPALE plante le même type d'arbres, en ajoutant des essences plus ornementales : tilleuls, marronniers. Des arbres à haute tige accompagnent le chemin piétonnier du Chat-Botté qui traverse la zone. La Société civile d'architecture de jardins et d'espaces verts réalise l'aménagement des berges du lac du Château et des douves du château de Flers.



Chemin du Chat-Botté près du groupe scolaire Chopin, 2007, Lefebvre

Des pyramides végétales

L'habitat intermédiaire, dominant dans le quartier du Château, offre un aspect particulier aux espaces verts. Avec des bâtiments à l'architecture souvent pyramidale, l'espace au sol laisse peu de disponibilités pour des espaces verts importants, en dehors d'un traitement classique des abords. Cette disposition privilégie en revanche le végétal aux différents niveaux des immeubles et sur les terrasses. Arbustes et fleurs se développent en altitude. Des haies ou des bosquets forment des limites entre espaces privés et espaces publics.



Les pyramides en 2007, Lefebvre

Les berges des lacs du Château et des Espagnols

Les berges sont soutenues par des paliers de sécurité de 3 mètres de large à 0,40 mètre de profondeur. Elles sont stabilisées par un traitement végétal et minéral. Ainsi, elles ont une partie immergée en béton brut de décoffrage. Les berges des « caps » sont plantées pour accentuer les effets du contour des lacs et ménager des séquences le long des chemins. Les chemins de promenade sont au cœur d'un univers très végétal et aquatique.



Les berges du lac du Château, sd, AMVA

Les quartiers : l'Hôtel-de-Ville

C'est le quartier qui offre la plus grande diversité d'espaces ouverts et publics.



Démolition de la brasserie Dubus en 1973, AMVA

Le Forum-Vert

En 1857, François Desruelles bâtit une ferme en bordure de la route de Tournai à Annappes. Une distillerie, puis une brasserie complètent plus tard l'exploitation. La brasserie Dubus-Deffontaines devient une entreprise prospère et renommée. La propriété comprend aussi un remarquable ensemble d'arbres – érables, frênes, ormes, peupliers – plantés au début du XXe siècle. En 1973, la brasserie est détruite lors de la construction du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Les arbres sont conservés et l'EPALE décide de transformer le site en jardin urbain, le Forum-Vert.

Conçu pour une large utilisation par le public, il a vocation à être le « poumon vert » du quartier. La réalisation est confiée à l'architecte Pierre Canivez, aux architectes paysagistes Bernard Debroux et Christiane Delvaux et à



Voie piétonne du Forum-Vert, 1979, Leclercq, AMVA

l'entreprise Henri Masquelier. Deux ans de travaux, de 1977 à 1979, sont nécessaires pour aménager la plaine, le plateau simple et les abords de l'école d'architecture, autour du relief en creux laissé par une ancienne carrière de calcaire. Sur une superficie de 2,5 ha, le Forum-Vert comprend 1/3 d'aires minérales, 1/3 de massifs plantés et 1/3 de pelouses. Des cheminements piétonniers sont créés pour faciliter les liaisons entre les équipements publics qui le bordent : Médiathèque municipale, Centre de la petite enfance, Centre d'accueil et de loisirs Valentin, ludothèque le Vaisseau fantôme, École d'architecture et de paysage de Lille, école maternelle Maxence-Van-der-Meersch, gare des bus.

En 1999, la Communauté urbaine de Lille cède gratuitement le Forum-Vert à la Ville de Villeneuve-d'Ascq qui l'entretient depuis sa création. De 1999 à 2004, la Ville entreprend des travaux de requalification pour le désenclaver, rendre l'espace plus accueillant et mieux signaler son existence aux promeneurs. Des aires de jeux et des espaces ludiques font aussi du Forum-Vert le domaine des enfants.



Entrée du Forum-Vert en 1978, Leclercq, AMVA



Entrée du Forum-Vert en 2007, Lefebvre

Le square place de Venise

Réalisé en 1982, le square est situé à l'extrémité sud de la chaussée de l'Hôtel-de-Ville, là où le bâti s'interrompt et ménage un bon ensoleillement. Le projet débute par la récupération de deux colonnes galbées de marbre de 3 m de hauteur qui étaient destinées au mobilier urbain d'un futur square public sur la chaussée haute. L'objectif est d'agrandir au maximum le paysage intérieur du square. Pour diversifier les profondeurs de vision selon les saisons, l'EPALE fait alterner feuilles caduques et feuilles persistantes. Il veut également rappeler le bicolore vert et jaune des socles des colonnes et conforter par les plantations le dessin et la volumétrie du support bâti. Un coin de jeux pour les petits, isolé de la rue par une ceinture de végétation, est fermé par deux portillons.



Square place de Venise en 1982, Leclercq, AMVA



Square place de Venise en 2007, Lefebvre

Le parc des Verts-Tilleuls rue des Vétérans

Le parc des Verts-Tilleuls est créé sur des parcelles contiguës d'une superficie de 9 000 m², situées rue des Vétérans. Au coeur de deux quartiers fortement urbanisés, le Pont-de-Bois et l'Hôtel-de-Ville, elles contiennent des jardins plantés d'arbres à la taille imposante. Cet espace est mis à la disposition des enfants par le biais des activités du centre social implanté à proximité. En concertation avec les responsables du centre, l'EPALE choisit une exploitation optimale du site. On conserve le caractère un peu sauvage dû à un manque d'entretien depuis des années. Après un nettoyage partiel, l'EPALE aménage une aire sablée sous un bouquet de tilleuls dont le couvert dense est peu propice au développement de la végétation. Le financement est assuré par la commune de Villeneuve-d'Ascq.



Abords de la passerelle et parc des Verts-Tilleuls en 1979, AMVA



Abords de la passerelle et parc des Verts-Tilleuls en 2007, Lefebvre

Jardins familiaux : intégration à une opération HLM à Flers-Neuf

Lieux de socialisation et de convivialité, les jardins familiaux sont aussi des espaces verts intégrés à la ville. En déclin après la Seconde Guerre mondiale, les jardins deviennent après 1970 éléments de loisirs et instruments d'aménagement de l'espace urbain. La loi Royer de 1976 favorise leur création et leur protection.



Jardins familiaux groupe 1 allée des Fleurs en 2002, Laude, AMVA

La situation à Villeneuve-d'Ascq en 1970

La Société des jardins ouvriers d'Annappes – aujourd'hui Association des jardins familiaux de Villeneuve-d'Ascq – gère depuis 1927 des jardins créés sur des terrains cédés par le comte Geoffroy de Montalembert. Touchée par la désaffection des jardins, l'association est aussi très éprouvée par les expropriations opérées pour l'aménagement de la ville nouvelle. Des jardins sont supprimés pour la construction de la faculté des Lettres et de Droit et du Stadium-Nord, d'autres pour l'extension d'une entreprise. En 1970, l'association ne gère plus que 74 jardins contre 164 au début des années 1960. Elle va alors réagir et travailler au renouveau des jardins avec le concours de la municipalité et l'aide technique de l'ÉPALE

Les jardins à Flers-Neuf

L'ÉPALE et l'Association des Jardins ouvriers d'Annappes signent le 14 octobre 1976 un contrat de location pour la réalisation de 5 000 m² de jardins familiaux à Flers-Bourg en remplacement des parcelles supprimées. Au même moment, le projet d'aménagement du quartier

du Château suscite de vifs débats et des campagnes de presse pour préserver l'environnement du quartier. Les habitants protestent contre la destruction du verger du château de Flers et du Bois-Potard et contre la construction de la résidence Alvarado. Les discussions aboutissent en 1980 à l'élaboration d'une charte d'aménagement concerté du quartier du Château. La charte prévoit que les jardins familiaux doivent constituer un ensemble paysager inséré dans les espaces verts du voisinage et offrir une vue agréable depuis les immeubles construits aux alentours. Ils sont intégrés aux logements et aux équipements collectifs et accessibles par un cheminement piétonnier. L'ÉPALE fait nettoyer le terrain, apporte de la terre propre à la culture jardinière et détermine la numérotation des parcelles, les panneaux d'entrée et les emplacements individuels pour les déchets. Un cahier des charges définit les surfaces et interdit certains types de matériaux (tôle, béton) ou de clôtures (parpaings). Il donne des conseils pour aménager les parcelles en évitant la standardisation. Trois groupes de jardins sont réalisés à Flers-Bourg sur une superficie de plus de 9 500 m² : chemin du Flot en 1981, allée des Fleurs aux Fiacres en 1982 et avenue Champollion près de la Ferme d'En-haut en 1983.



Groupe 2 chemin du Flot en 2002, Laude, AMVA



Groupe 2 chemin du Flot en 2002, Laude, AMVA

Le boulevard du Breucq (RN 227)

Axe routier long de 5,5 km voué à une intense circulation, le boulevard du Breucq traverse Villeneuve-d'Ascq du nord au sud. L'ÉPALE commande une étude architecturale pour la création de protections contre les nuisances sonores et visuelles. Le 15 mai 1979, le projet Mati - Bourne, paysagistes DPLG (Atelier de paysage), et Paulik (Sogelerg ingénierie) est choisi.



Information sur l'aménagement du boulevard, 1980, Leclercq, AMVA

La protection phonique est assurée par des écrans testés au Centre scientifique et technique du bâtiment à Grenoble. Hauts de 3 m, ils forment une digue à travers de la ville et permettent de limiter le bruit. Pour rompre la monotonie d'un important linéaire d'écrans, ils sont remplacés par endroit par des buttes, en fonction des disponibilités du terrain (de l'échangeur des Quatre-Cantons au sud à l'échangeur du Triolo), ou tapissés de plantes grimpantes : vigne vierge, lierre. Côté riverains, les nuisances visuelles sont estompées. Côté rocade, les automobilistes aperçoivent les espaces extérieurs, grâce à la mise en place d'écrans transparents jouant le rôle de fenêtres.



Plantation en bordure du boulevard, 1980, Leclercq, AMVA



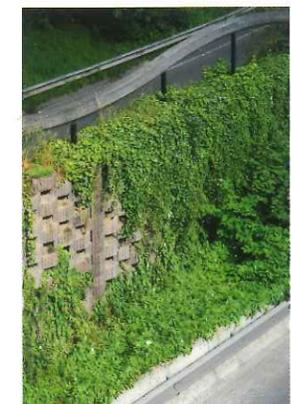
Boulevard du Breucq en 2007, Didier Lefebvre

Plantés en 1980, les végétaux utilisés créent un écran visuel et s'intègrent à l'environnement. Ils varient selon les secteurs.

À l'extérieur de la rocade, les secteurs Triolo, Hôtel-de-Ville et Pont-de-Bois jusqu'au Stadium sont plantés de conifères, d'arbres d'ornement, d'arbustes, de plantes grimpantes. Ces plantations sont systématiquement développées en bordure des voies traversantes pour rompre la linéarité de l'ensemble rocade et faire une liaison avec les quartiers riverains.

À l'approche du Parc urbain, la végétation devient plus naturelle en cohérence avec le parc. Les essences de proximité des lacs sont utilisées en masque continu. Les talus et le terre-plein central de la rocade sont plantés de conifères, d'arbrisseaux décoratifs et d'ajoncs résistant au sel pour la viabilité hivernale. On utilise des arbres à petit développement pour ne pas couvrir de feuilles la chaussée centrale : acacias, cerisiers à fleurs, sorbiers blancs, pommiers à fleurs, thuyas.

Après 1990, la ville demande que 7 ha de plantations soient réaménagés pour apporter de la couleur et remplacer les arbres trop hauts plantés sur les talus. L'État réalise les travaux en collaboration avec la société Sorève.



Détail d'un mur anti-bruit, 2007, Didier Lefebvre

Les plantations pédagogiques

Dès 1971, l'ÉPALE mène des actions de sensibilisation des jeunes citoyens à la sauvegarde du patrimoine végétal : conception des mobiliers de la plaine de jeux du lac Saint-Jean par des enfants, opération « Un arbre, un enfant »... Il lance en 1975 un programme pour faire participer enfants et étudiants à la protection de la nature et au développement du capital végétal de Villeneuve-d'Ascq. Plusieurs partenaires sont associés pour coordonner cette opération : ÉPALE, commune de Villeneuve-d'Ascq, Inspection académique, Office national des forêts, Université de lettres et de droit, délégué régional à l'Environnement.



Plantations par les élèves de l'école Toulouse-Lautrec, Leclercq, AMVA

« Planter dans la ville », une action de préservation du patrimoine végétal

L'opération « Planter dans la ville » concerne 18 établissements des quartiers anciens et nouveaux de Villeneuve-d'Ascq de l'école maternelle au collège, durant l'année scolaire 1975-1976. L'ONF fournit des informations sur les essences et les modes de plantation. Les élèves rassemblent la documentation nécessaire à leurs travaux. Ils apprennent que les plantations répondent à des objectifs multiples : isoler du bruit, cacher un bâtiment ou une vue, abriter du vent, créer un alignement le long d'une voirie, former des haies libres ou taillées, orner les abords d'un bâtiment ou meubler un terrain.

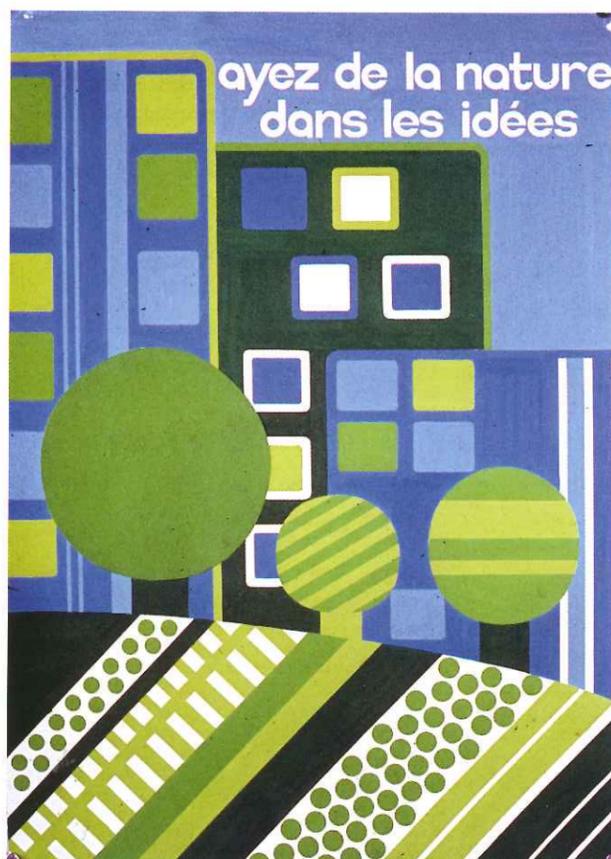
En décembre 1975, les enfants déterminent les emplacements précis et le choix des espèces en suivant les plans de plantations de l'ÉPALE : lignes d'arbres pour souligner la présence d'un chemin piétonnier, petits bosquets pour marquer le paysage d'un îlot ou d'une unité de voisinage,

masque végétal pour cacher une perspective ou un espace urbain désagréable, accompagnement végétal pour un équipement public (école) ou une placette ombragée, continuité visuelle pour les liaisons entre quartiers existants et quartiers nouveaux, ... Les établissements passent les commandes auprès de l'ÉPALE. Les élèves assurent eux-mêmes la plantation des arbres en février 1976.

« Un arbre c'est chouette »

Avec l'Institut de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme (ICEU), l'ÉPALE organise la campagne « Un arbre c'est chouette » pour sensibiliser les étudiants à la protection de la nature et à l'aménagement du cadre végétal de l'université de lettres et de droit. Professeurs et étudiants sont informés par des affiches des étudiants de l'ICEU et des conférences sur l'écologie. Des élèves de l'école horticole de Genech dispensent des conseils techniques. Le 15 mars 1976, doyen de la Faculté de droit en fête, étudiants et professeurs plantent un millier de bouleaux, chênes, érables et platanes dans le parc des universités.

4 823 arbres sont plantés dans le cadre des opérations « Planter dans la ville » et « Un arbre c'est chouette ».



Affiche des étudiants de l'ICEU, 1976, Leclercq, AMVA

Le parc de la Marque

Le schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille prévoit en 1970 la création d'un parc urbain pour assurer l'assainissement des eaux pluviales et la création d'un lieu de détente et de loisirs autour d'un grand lac. Conçu comme une vaste ceinture verte d'une superficie de 1 000 ha, il doit être réalisé entre 1980 et 2000. Le projet concerne une large zone de protection du milieu rural sur les communes de Bouvines, Tressin, Chérens, Gruson, Forest-sur-Marque et Hem et le long de l'emplacement du canal à grand gabarit Marquette-Wattrelos.

L'ÉPALE renonce à la construction du quartier du Marais initialement prévu près du lac du Héron et prévoit de renforcer la continuité urbaine entre les quartiers de la Cousinerie et de Brigode.

L'abandon du canal à grand gabarit Marquette-Wattrelos oblige à un remaniement et enlève au parc de la Marque la mince « écharpe verte » qui devait accompagner le canal, au profit d'un aménagement plus continu entre les quartiers du nord-ouest de Villeneuve-d'Ascq.

La zone initialement prévue pour l'aménagement du Parc urbain allait du boulevard du Breucq à Forest-sur-Marque. La création du Parc du Héron en 1975 place sa limite est à la rue du Huit-Mai-1945.

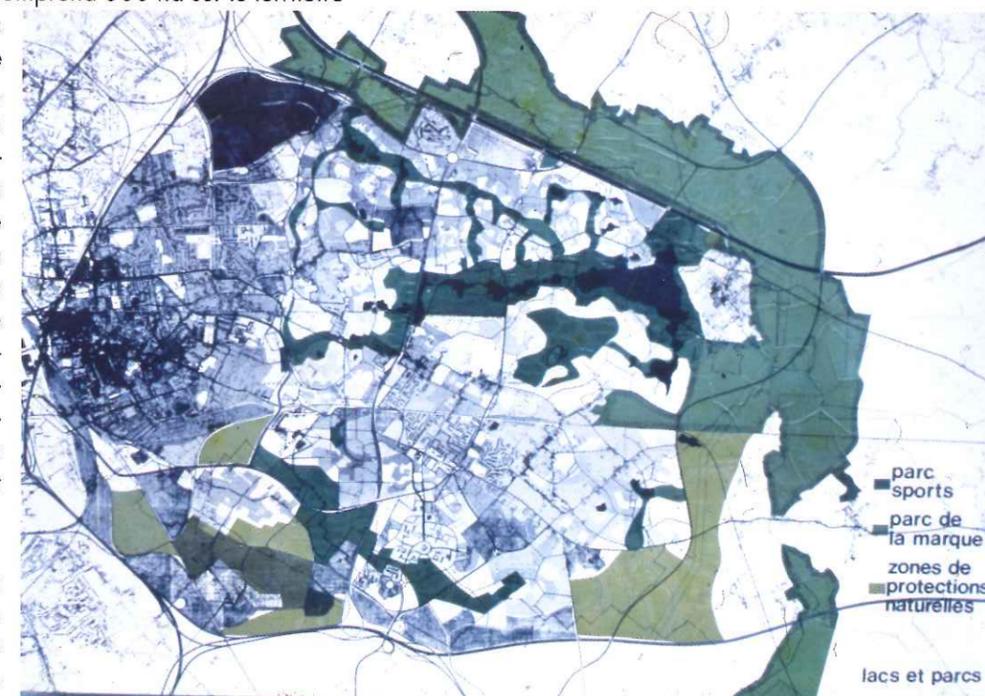
En 1978, l'ensemble dit « parc de la Marque » couvre une zone de 800 ha et comprend 300 ha sur le territoire de Villeneuve-d'Ascq : Parc urbain, plaine de Canteleu, parc du Héron, vallée de la Marque. En 1980, il reste à aménager le parc du Héron et la vallée de la Marque. Le projet du parc de la Deûle vient contrarier la Communauté urbaine de Lille ; les communes périphériques ne sont plus intéressées par l'aménagement du parc de la Marque. Le projet est abandonné.

L'ÉPALE envisage un temps de construire la Faculté de lettres et de droit à l'emplacement de l'ancien bois d'Annappes.

Mais le courant du Maître-David, affluent de la Marque qui prend naissance à Flers-Bourg, traverse le site de part en part. Cet obstacle rend le terrain difficilement constructible, mais permet en revanche l'aménagement d'un parc autour d'un grand plan d'eau.

Pour la conception du parc, l'ÉPALE s'inspire d'opérations réalisées à l'étranger, notamment aux Pays-Bas et en Scandinavie. Les systèmes de gestion novateurs de plusieurs réalisations sont analysés : parcs urbains de Rotterdam et de La Haye (Pays-Bas) ; forêt de Nordmarka à Oslo (Norvège) ; musées de plein-air de Maihaugen à Lillehammer (Norvège) et de Skansen à Stockholm (Suède) ; jardins de Tivoli à Copenhague (Danemark). Ils sont révélateurs d'expériences positives. Il en résulte cinq aspects fondamentaux des espaces verts qui doivent être : publics, gratuits, intégrés dans l'espace urbain et non clos ; entretenus et gérés efficacement ; animés par des activités sportives et distrayantes ; ouverts aux enfants en liant divertissement et sensibilisation à la nature ; accessibles à tous.

Le projet d'aménagement est conçu par l'architecte paysagiste Jean Challet qui prévoit trois entités paysagères en relation ou en continuité entre elles : l'ensemble ouest de 50 ha à dominante bois (Parc urbain), l'ensemble est de 62 ha à dominante eau (lac du Héron) et les 18 ha de la colline des Marchenelles.



Aménagement des espaces verts, plan prévisionnel 1970, AMVA

Le Parc urbain, zone I (bois du Vieux-Château ou bois d'Annappes)

Avant son acquisition par l'État en 1969, le bois appartenait au comte Geoffroy de Montalembert et était destiné à l'exploitation forestière. La végétation arbustive est composée d'espèces introduites comme le peuplier, planté dans les années 1920, et d'espèces autochtones (orme, érable sycomore, frêne, saule, noisetier, bouleau, aulne glutineux). L'ÉPALE décide de valoriser ce site privilégié de 25 hectares, délimité par le boulevard du Breucq à l'ouest, la rue du Huit-Mai-1945 et Brigode I à l'est, l'avenue de Canteleu au nord.

L'ÉPALE signe en 1973, un contrat avec l'ONF et les techniciens Martine Guiton, Jacques Moyenet et Françoise Scob pour l'étude et la réalisation du parc. L'ONF analyse le milieu et recense les arbres de qualité et les végétaux divers. Un paysage nouveau est créé en utilisant les déblais des plans d'eau, modelés selon les affectations de chaque lieu : terrain de sport, berges pour la pêche, aire de promenade. Les travaux d'assainissement, indispensables pour l'ouverture au public, deviennent possibles grâce à la chaîne des lacs. Le réseau de fossés est remis en état : élagage, curage, engazonnement des berges. Des passages boisés sont refaits ou créés. Des îlots de verdure encore visibles aujourd'hui sont préservés au milieu du lac. Le bois ouvre au public en 1974 et sa surveillance est confiée à l'ONF en 1976.



Aire de jeux du lac Saint-Jean vers 1975, AMVA.

La plaine de jeux du lac Saint-Jean

Une première tranche de travaux démarre en 1972. Elle vise à mettre à la disposition des habitants un endroit agréable pour la promenade faisant suite au lac Saint-Jean creusé en 1971 et à amorcer une liaison paysagère avec les futurs quartiers au nord du parc. Sur les berges du

lac, un large espace reste disponible pour installer des jeux. Une consultation est lancée auprès des enfants. A partir de modules élémentaires de béton, 60 projets sont réalisés dans la plaine de jeux.

Le site amphithéâtre

En février 1975, l'ONF débroussaille, élague, abat des arbres dépérissants et procède à l'engazonnement du site. Différentes essences sont plantées : pins Laricio de Corse, tilleuls, érables sycomores, chênes rouges d'Amérique, peupliers blancs, hêtres, pommiers à fleurs, ...



Site amphithéâtre en 1975, AMVA.

Le chenal

Le bois et les arbres de grande taille - 25 mètres - soulignent le tracé du chenal. Le resserrement du parc en bordure du chenal impose un traitement de nature à supporter une fréquentation importante. Pour éviter la dégradation des berges, les chemins sont aménagés alternativement en bordure et en retrait de berges. Au sud du chenal, l'aménagement limite au maximum la pratique des berges. Le bois rejoint l'eau. Des plantations forestières et aquatiques sont mises en place.



Creusement du chenal, 1973, AMVA.

La plaine de Canteleu

Au contact de l'avenue de Canteleu, la plaine est surélevée de 6 m pour descendre en pente douce vers le chemin du Marais et relier le lac du Héron. L'ÉPALE utilise une méthode identique à l'aménagement de la colline des Marchenelles : l'apport de terres provenant des quartiers voisins. Les essences choisies sont de croissance rapide comme les aulnes, sous lesquels on place d'autres essences pour prendre le relais. Les plantations sont inaccessibles au public pour une durée de 10 ans. L'architecte concepteur Jean Doldourian conçoit un réseau de chemins dans les secteurs les plus favorables pour permettre la promenade.



Lac de Canteleu, pose de protection des berges, AMVA.

Au départ, il s'agit d'une réserve de 6 ha pour une plaine de jeux avec une extension possible. Le projet est approuvé en 1975, à la suite de la décision du creusement du lac du Héron. La commune de Villeneuve-d'Ascq prend en charge la réalisation de la première tranche, à l'ouest de la rue du Huit-Mai-1945.

Depuis l'évasement de la plaine de Canteleu, trois itinéraires parallèles sont possibles : l'un aboutit à la halle de Canteleu, les deux autres suivent les berges du chenal pour se terminer rue du Huit-Mai-1945.

L'aménagement de cette plaine remet en cause le schéma d'aménagement de la Cousinerie et recule les limites de l'urbanisation nord de ce quartier. Dans l'équilibre général de l'opération, il est envisagé de consacrer les terrains du jardin du Tiers à l'accueil de logements.

En 1979, la plaine de Canteleu est achevée et ouverte au public. La construction du musée d'art moderne commence.

L'opération de régénération du Parc urbain débute en décembre 1978 et doit s'échelonner sur une trentaine d'années. Une première parcelle de 1,2 ha près de la plaine de Canteleu est concernée. 75 peupliers sont abattus et remplacés par 3 000 arbres aux essences plus robustes et d'une plus grande longévité : merisiers, érables, frênes, chênes rouges d'Amérique. L'idée est de créer une forêt à haute fréquentation.

La gestion du parc

Le Parc urbain, par son envergure et sa fréquentation, dépasse le cadre communal de Villeneuve-d'Ascq. Il est par ailleurs compris dans un élément de prévision plus large, le Parc de la Marque. La question de sa gestion est donc posée : quelle collectivité doit l'assurer ? L'ÉPALE insiste pour que ce soit la commune. En 1977, une étude est effectuée par la société SETEC. En 1981, la commune de Villeneuve-d'Ascq décide d'assumer l'entretien du Parc urbain et de participer à l'aménagement de la colline des Marchenelles.



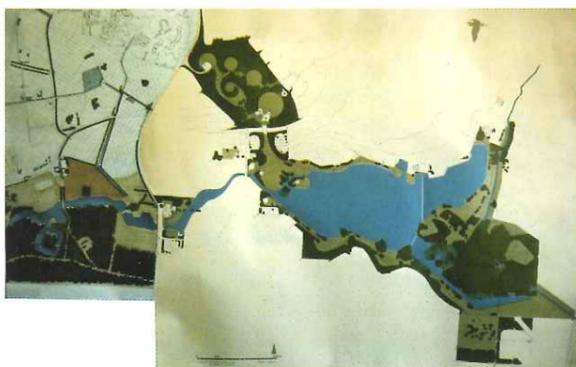
Lac de Canteleu en 2007, Lefebvre.

Le parc du Héron (zone II) : une impression de « sans limite ».

Le site

Le Parc du Héron est situé à l'extrémité nord-est de la ville nouvelle dans le quartier de la Cousinerie. Cette zone de 73 ha forme une transition entre ville et monde rural. En 1970, deux chemins ruraux traversent le site : le chemin du Grand-Marais, qui conduit aujourd'hui à la rive nord du lac, et le chemin de la Ferme-Lenglet. Hormis quelques groupements d'arbres et des haies au sud, il n'existe d'autre végétation que celle des champs et des pâtures au voisinage de la Marque. Le projet tire parti des végétaux en place. Seuls sont abattus les saules blancs longeant le courant du Maître-David et touchés par le tracé du lac.

Le projet



Projet de Jean Challet pour le parc du Héron, AMVA

Le projet de l'architecte paysagiste Jean Challet combine plans d'eau, prairies, collines et bois. L'ÉPALE ajuste les reliefs et le dessin du plan d'eau et l'ONF prépare l'avant-projet de boisement. Des plantations forestières d'intérêt régional sont créées pour satisfaire les besoins de réserves vertes et de détente de la population. Subventionné par le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, le programme est repris dans la convention tripartite signée le 12 janvier 1978 entre l'État, la Communauté urbaine de Lille et la commune de Villeneuve-d'Ascq pour l'aménagement de la ville de 1978 à 1981. Des difficultés financières contraignent l'ÉPALE à conserver en l'état les zones rurales à l'est du parc.

Le 5 décembre 1980, à l'instigation de la commune, un

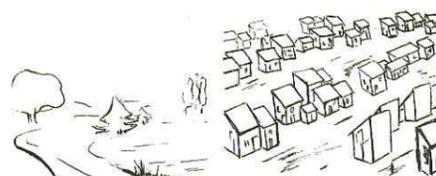
nouveau programme est proposé pour les années 1981 à 1983. En attendant le développement du parc de la Marque, l'ÉPALE maintient le site en procédant seulement à quelques aménagements rudimentaires. Les berges et les chemins existants sont confortés et traités, le boisement d'exploitation est progressivement remplacé par du boisement naturel. Le parc ouvre au public en 1983.

Le Jardin du Tiers

La zone du Tiers et du Roquelaure est située à la frange sud du lac du Héron, entre le plan d'eau et le quartier de Brigode. Le jardin du Tiers était réservé comme zone de dépôt pour la terre extraite lors du creusement du lac du Héron. Les dépôts sont finalement concentrés à l'est du parc et au Fort des Marchenelles pour la création de la colline. Par ailleurs, l'abandon de l'urbanisation de la plaine de Canteleu a remis en cause le schéma d'aménagement de la Cousinerie. A la place, l'ÉPALE décide de construire 1 300 logements sur les 40 ha de la zone du Tiers entre Brigode et le chenal. Le 30 mai 1978, l'ÉPALE et la mairie organisent une réunion publique pour présenter la charte d'aménagement du quartier du Héron. Mais la population et les associations refusent le projet et créent le 8 janvier 1979 une association de défense et de valorisation du parc du Héron. Elle se réunit le 31 janvier à la mairie et propose une alternative écologique. L'ÉPALE renonce à l'opération et le site devient zone naturelle. Cela implique pour l'ÉPALE un déficit de 15 millions de francs, somme qui devait servir à des aménagements dans d'autres secteurs de la ville, comme la chaussée haute dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville.

L'intégrité du Parc Urbain est menacée

AUJOURD'HUI DEMAIN



**CONTRE L'INVASION
DU BETON**

Venez nombreux à la
Constitution d'une association pour la Défense
du Parc du Héron

lundi 8 janvier 20h30 Mairie annexe d'Annappes
rue Pasteur

Tract contre le projet d'aménagement de la zone du Tiers en 1979, AMVA

De la rue du Huit-Mai-1945 au Pavillon de chasse

Des pâtures sont plantées de saules en alignements, suivant une trame qui correspond au découpage parcellaire des anciens jardins du Marais de Roquelaure. Cette organisation vient contrarier le tracé sinueux du chenal qui oblique vers le nord. Le lac du Héron, pourtant proche, n'est pas visible.

Du Pavillon de chasse à la ferme du Héron

Cette zone est une grande pâture non plantée, limitée au nord par une haie d'aubépine au chemin du Marais. Le chenal est étroit et peu perceptible, il s'incurve vers le sud-est pour déboucher dans le lac du Héron. L'ensemble est dominé par la colline des Marchenelles.



Zone du pavillon de chasse en 1976, Leclercq, AMVA

La zone agricole du parc du Héron (à l'est de la ferme Petitprez)

Les exploitations agricoles autour du lac et à l'ouest de la Marque représentent une superficie de 98 ha, dont 26 ha de boisements. Lors de l'acquisition de terrains en 1969, l'ÉPALE passe un accord de location avec les agriculteurs pour les exploitations qui ne sont pas concernées par les travaux d'aménagement.

Le parc depuis 1984

La commune acquiert en 1985 les terrains le long des berges du lac du Héron pour bloquer toutes les opérations d'urbanisme. En 1988, elle assure la protection des berges du secteur est. Avec le service foncier de la Communauté urbaine de Lille, elle ébauche des travaux pour pallier les problèmes d'érosion et de rat musqué. Une seconde série de travaux est entreprise en 1992 pour conforter les berges du secteur nord.

Les 73 ha du parc sont depuis le 17 novembre 1995 classés en réserve naturelle volontaire, ce qui permet la

protection de la faune et de la flore du site. La ville, avec la compagnie forestière du Nouvion, élabore en 1998 un plan de gestion douce pour la peupleraie au sud du lac du Héron.

Le parc est géré depuis octobre 2002 par l'Espace naturel Lille métropole (ENLM). De 2003 à 2006, l'ENLM entreprend d'importants travaux de réaménagement du parc du Héron. La peupleraie est remplacée par un boisement diversifié, les berges du lac sont consolidées, les chemins restaurés.

Au sein du parc, la ferme du Héron accueille toute l'année des activités tournées vers la découverte et l'étude de la nature. Elle abrite les services municipaux du développement durable, de l'éducation à l'environnement et de la santé. Elle est aussi le siège d'associations de protection de l'environnement.



Chemin du Grand Marais en 1976, AMVA



Lac du Héron depuis la colline des Marchenelles, 2007, Didier Lefebvre

La colline des Marchenelles (zone III)

La colline des Marchenelles est un relief artificiel, créé avec les déblais de terre argileuse provenant du creusement du lac du Héron. En 1970, le site est une zone rurale de 16 ha plate et peu accidentée. Il est occupé par plusieurs exploitations agricoles et par une décharge publique située sur les ruines d'un ancien fort militaire et utilisée par la société Traitement des résidus urbains (TRU).

En octobre 1973, après une vingtaine de sondages pour connaître la nature des dépôts, 300 000 m³ de déblais sont déchargés, mais la stabilité du talus est très mauvaise.

L'ÉPALE, assisté par l'architecte paysagiste Jean Challet, l'Office national des forêts (ONF) et la société Sauveterre, réalise la conception paysagère de la colline. En raison de la toxicité du sol liée à l'ancienne décharge, l'ONF effectue d'abord une plantation pilote sur le versant nord en 1974. Il s'agit de tester un certain nombre d'essences arbustives et arborescentes afin d'obtenir un boisement complet à aspect aussi naturel que possible. L'expertise est



Plantation pilote sur la colline des Marchenelles, 1976, Leclercq, AMVA

rendue en 1978. L'ÉPALE signe un contrat avec l'Office national des forêts et lui confie la maîtrise d'œuvre des études d'aménagement des espaces verts. L'ONF assure la direction et la surveillance des travaux à réaliser.

En 1975, face aux risques d'effondrement, l'ÉPALE procède au terrassement de la colline par apport de terre végétale. La colline atteint alors une hauteur de 40 mètres. Elle est profilée et sculptée pour lui donner des formes géométriques rappelant les ouvrages fortifiés de Vauban. En 1976, la colline des Marchenelles a acquis sa forme définitive.



La décharge publique au fort des Marchenelles, AMVA

La commune décide de prendre en charge la réalisation des travaux de boisement. En mai 1981, suivant les préconisations de l'ONF, l'ÉPALE propose à la municipalité un mode de boisement de la colline. Le 7 septembre 1981, la commission extra-municipale de l'environnement assistée de l'OREAM Nord présente un rapport sur la nature des plantations. Le projet est ensuite défini par la commune de Villeneuve-d'Ascq, la commission extra-municipale de l'environnement, l'ÉPALE et l'ONF. L'assistance technique est fournie par les architectes paysagistes Bernard Debroux et Christiane Delvaux.

la colline sont cédés à la commune de Villeneuve-d'Ascq qui entreprend une gestion forestière active. Malgré les préconisations, la monospécificité n'a pas toujours été évitée et elle pose un problème de contamination quand un sujet est malade. Des poches d'eau existent à certains endroits, les terres ne sont pas assez aérées et se sont tassées progressivement en raison du pourrissement lent des matières organiques de l'ancienne décharge. En 1991, un nouveau projet d'aménagement est mené par l'Association de gestion du parc du Héron et d'initiation à l'environnement (AGPHIE). Le site est aujourd'hui géré par l'Espace naturel Lille Métropole (ENLM).



Cheminements au sommet de la colline des Marchenelles, 2007, Lefebvre

On distingue deux secteurs : les talus et la couronne périphérique qui stabilise les terres où sont créés les chemins de promenade ; la plate-forme, propice au boisement forestier. La plantation de la colline est structurée par zone, chaque zone est plantée d'une essence dominante. On décide d'utiliser des essences régionales adaptées au climat et d'éviter la monospécificité. La volonté communale est de reconstituer une forêt du Nord de la France comme à Tournehem, Nieppe ou Desvres. Les essences d'arbres sont l'érable sycomore, le frêne commun, le chêne rouge d'Amérique, le chêne pédonculé, l'aulne glutineux, le merisier, le saule blanc, le robinier, le hêtre, le tilleul, le bouleau verruqueux. Les essences d'arbustes sont la viorne obier, l'érable champêtre, le noisetier, le cornouiller sanguin, l'aubépine. Les chemins de promenade desservent quelques clairières gazonnées.

Les travaux de plantations à forte densité – 1 plant au mètre carré – débutent à l'hiver 1981. La colline est fermée au public pour une durée de 10 ans pour assurer le bon démarrage des plantations.

En 1983, lors de la liquidation de l'ÉPALE, les terrains de



Sommet de la colline des Marchenelles, 2007, Lefebvre

La chaîne des lacs

Le site du Parc du Héron est à l'origine une zone inondable, au sol souvent imperméable. L'ÉPALE veut y créer une zone de détente et de loisirs et trouver une solution aux problèmes d'assainissement des eaux de pluies de la ville nouvelle. Exutoire naturel, la Marque est cependant une petite rivière, elle ne peut recevoir directement les eaux pluviales de la ville nouvelle. Elle n'accepte pas de rejets supérieurs à 1,5 m³ par seconde.

Suite à des études de sites en Hollande, les aménageurs imaginent alors de stocker provisoirement les eaux de pluie dans des bassins régulateurs aménagés dans le tissu urbain. Le trop plein est déversé dans la Marque uniquement quand celle-ci ne risque pas d'être surchargée. Ce système permet de réaliser une économie de 25 % en investissement par rapport au procédé classique de collecte des eaux pluviales qui nécessite un important dispositif de canalisations. Par ailleurs, un bassin naturel demande moins d'entretien qu'un réservoir en dur. La création de tels

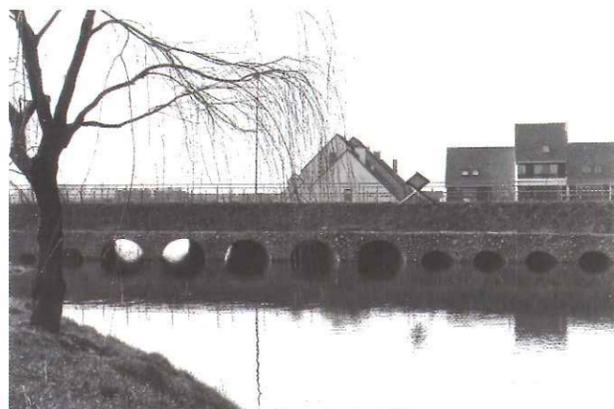


Creusement d'un plan d'eau au Parc urbain, 1971, AMVA

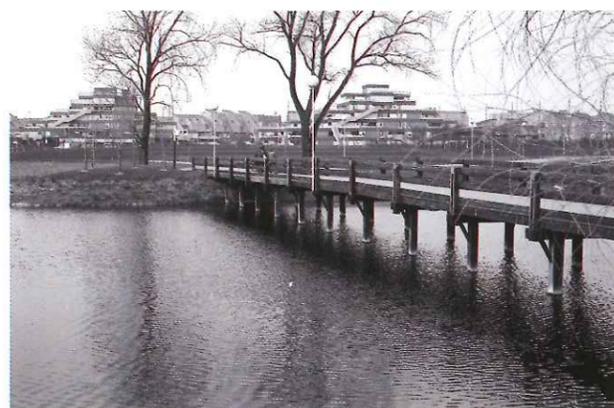
plans d'eau exige des précautions élémentaires pour créer et maintenir l'équilibre du milieu écologique existant et prévenir la pollution de l'eau.

L'ÉPALE, assisté de l'architecte paysagiste Jean Challet, réunit des experts en hydraulique et écologie pour la réalisation du projet : société Sauveterre, direction départementale de l'Équipement de la Seine-Saint-Denis, direction des Voies navigables, Laboratoire hydraulique de Montpellier, Société Hydratec. Ils définissent la forme générale des bassins et l'aménagement paysager des quais et des berges.

Commencé en 1969, le creusement des plans d'eau s'achève en 1976. Sept lacs sont ainsi créés : le lac des Trois lacs au parc de l'Université Charles-de-Gaulle, le lac du Château, le lac des Espagnols, le lac Saint-Jean, le lac de Quicampoix, le lac de Cantelieu et le lac du Héron (faute de crédits, le lac de l'Université ne sera finalement pas relié à la chaîne).



Buses reliant le lac du Château au lac des Espagnols, sd, AMVA



Passerelle sur le lac des Espagnols, 1978, Leclercq, AMVA



Lac du Château en 2007, Lefebvre

Le lac du Héron

L'avant-projet du lac décidé en 1973 est mis au point en 1974 par le groupe conseil lac de l'ÉPALE. Inspiré des lacs de Péronne en Belgique et de Sterrenburg en Hollande, il doit avoir une superficie de 55 ha pour permettre des parcours olympiques de régates. Estimés à 26 millions de francs, les travaux comprennent le creusement du lac, la mise en place de terre végétale, l'aménagement des berges, le détournement de la Marque, l'exutoire du lac dans la Marque, les cheminements d'accès et le modelage du terrain.



Creusement du lac du Héron en 1976, Leclercq, AMVA

Pour évacuer les 900 000 m³ de déblais liés au creusement, trois zones de dépôts sont aménagées au Fort des Marchenelles (colline des Marchenelles), sur les collines de l'archipel en rive sud du lac et sur la colline du Héron. Le bureau Sauveterre, spécialiste des bassins de régularisation des eaux pluviales et de l'aménagement de l'environnement en espace vert, précise les conditions nécessaires à la création et à la gestion de milieux aquatiques. Il faut un juste équilibre entre l'eau, la faune et la flore pour éviter la fertilisation de l'eau et la prolifération d'algues (l'eutrophisation). Pour des raisons financières, le programme est réduit, la superficie du lac passe à 36 hecta-



Creusement du lac du Héron en 1976, Leclercq, AMVA

res. Alimenté en amont par un réservoir au niveau de la rue du Huit-Mai-1945, la capacité décennale du lac est de 224 800 m³. Il est protégé des crues de la Marque par des talus de sécurité.



Le lac du Héron en 1976, AMVA

En 1976, l'association le Cercle de voile du lac du Héron est créée pour l'étude et l'implantation d'une base de voile sur le lac. En mai 1979, l'Association de défense du parc juge la pratique des sports nautiques et de la pêche incompatible avec le maintien d'une zone nature. Le 7 octobre 1982, un arrêté préfectoral réglemente la navigation et les sports nautiques sur les différents lacs de Villeneuve-d'Ascq. Le Cercle de voile peut ouvrir ses portes.



Le lac du Héron, 1980, AMVA, Leclercq

L'aménagement du lac devait être financé par l'urbanisation du quartier du Héron et par une importante subvention de la ville. L'abandon du programme d'urbanisation signifie la fin du programme du lac du Héron. En effet, l'aménagement des berges du lac reste inachevé faute de crédits et de décision sur le futur propriétaire. Le lac du Héron conserve un aspect rustique, accentué par ses prolongements ruraux et ses reliefs artificiels.

Conclusion

Quand l'ÉPALE achève sa mission fin 1983, les intentions de départ ont été inégalement appliquées. Les prescriptions n'ont pas toujours été respectées : allée de la Châtellenie des bouleaux ont dépéri à cause du passage de câbles d'éclairage public. Des aménagements se sont révélés mal adaptés au fil du temps : le square Georges-Brassens a dû être entièrement repensé, la colline des Marchennes a fait l'objet de travaux complémentaires. Certains espaces comportent peu de richesse biologique : massifs monospécifiques et monochromes, essences classiques, pelouse très présente. Au quartier des Prés encore en chantier, il reste à réaliser l'espace central autour d'un pré communal et d'un petit bois, à l'arrière de l'école Prévert. L'ÉPALE a malheureusement été confronté au problème du vandalisme : piétinement de jeunes plantations, vols et dégradations volontaires. Il a fallu trouver des alternatives et planter avec des espèces plus résistantes.

À certains endroits, l'ÉPALE a modifié ses projets sous la pression de la municipalité et des habitants. Des opérations de construction sont annulées : la zone du Héron n'est pas urbanisée. À la Cousinerie, des résidents aménagent un terrain vague de la rue des Comices en jardin familial, aujourd'hui géré par l'Association des jardins familiaux de Villeneuve-d'Ascq

Malgré des défauts, la politique d'espaces verts de l'ÉPALE a contribué à créer à Villeneuve-d'Ascq un paysage urbain de qualité. La pièce maîtresse de cette réussite est incontestablement l'ensemble formé par le Parc urbain, le Parc du Héron et la chaîne des lacs. Entretenus par l'Espace naturel Lille Métropole, ils sont aujourd'hui intégrés à l'ensemble Val de Marque - Chaîne des lacs, un territoire qui comprend l'ensemble de la vallée de la Marque rurale, la base de loisirs de Willems et la chaîne des lacs de Villeneuve-d'Ascq. Ces espaces de nature sont des lieux privilégiés pour la promenade, la détente, le jogging.



Les Prés, aire de jeux du pré communal en 2007, Lefebvre

Outre les Villeneuvois, ils sont fréquentés par de nombreux habitants de la métropole.

Engagée dans une démarche de développement durable, la ville pratique aujourd'hui la gestion différenciée pour les espaces verts dont elle a la charge. Le but est de préserver la biodiversité, de réduire l'emploi des produits chimiques, de traiter les espaces selon leur situation géographique, de faire revenir les insectes. Ville verte, Villeneuve-d'Ascq veut aussi devenir une ville nature.



Le lac du Château, 2007, Lefebvre



Passerelles du lac Saint-Jean, 2007, Lefebvre



Douves du Château de Flers, 1980, Leclercq, AMVA

Sources

Archives municipales de Villeneuve-d'Ascq (AMVA) : fonds ÉPALE

Table des illustrations : p.2 : EP3155 ; p.3 : 12Fi3302, 9Fi2940 ; p.4 : 7Fi8269, Lefebvre, Leclercq ; p.5 : 7Fi954, 9Fi1386, 12Fi3730, 12Fi2372 ; p.6 : 12Fi3898, 12Fi3885, Lefebvre ; p.7 : 12Fi1699, 9Fi3073, 7Fi8 ; p.8 : 12Fi3518, Lefebvre, 12Fi4380 ; p.9 : 12Fi2855, 7Fi4146, 7Fi4147, Lefebvre ; p.10 : 12Fi4779, 9Fi60, Lefebvre ; p.11 : Laude ; p.12 : 9Fi1780, 9Fi1789, Lefebvre ; p.13 : 9Fi316, 7Fi12386 ; p.14 : 7Fi5122 ; p.15 : 7Fi8170, 12Fi3691, 9Fi3157 ; p.16 : 9Fi1268, Lefebvre ; p.17 : EP 3388, 1EP137 ; p.18 : 12Fi5128, 12Fi2760, Lefebvre ; p.19 : 12Fi1449, 9Fi1590 ; p.20 : Lefebvre ; p.21 : 9Fi3165, 12Fi3679, 9Fi1247, Lefebvre ; p.22 : 9Fi714, 9Fi715, 15Fi2326, 12Fi2764 ; p.23 : Lefebvre, 12Fi3684 ; 9Fi1323, Lefebvre.

Photographies

Didier Lefebvre, service Communication, mairie de Villeneuve-d'Ascq, 2007
Robert Laude, service Culture, 2002

Catalogue de l'exposition réalisée par les Archives municipales de Villeneuve-d'Ascq - Journées du patrimoine 2007

Remerciements aux services municipaux :

Luc Mulliez, service Espaces verts
Jacques Gibert, direction Développement durable, Environnement et Santé
Stanislas Ketelers, mission Ville nouvelle renouvelée
Valérie Blume, Didier Lefebvre et Bertrand Leverd, service Communication
Laurent Defaux, service Entretien et dépannages

Imprimé en mairie - septembre 2007



Avenue de la Châtellenie, sd, AMVA



Avenue de la Châtellenie, 2007, Lefebvre



Lac du Château, 2007, Lefebvre



Affiche de sensibilisation à la protection de la nature, par les étudiants de LICEU, 1976, AMVA, Leclercq,